



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime de l'Atlantique  
Division « Action de l'État en mer »**

Brest, le 26 février 2025  
N° 2025/017

**ARRÊTÉ**

Portant modification de l'arrêté n° 2023/157 du 04 août 2023 réglementant la navigation, la pratique des activités nautiques et le mouillage dans les eaux maritimes de la commune de Lège-Cap Ferret (Gironde).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu l'arrêté municipal n° 319 de la commune de Lège-Cap Ferret du 25 juin 2024 ;

Vu les propositions faites par la commission nautique locale du 05 avril 2024 et l'avis de la Commission nautique locale du 16 mai 2024 ;

Vu l'arrêté n° SDML\_2025\_032 portant autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'une dépendance du domaine public maritime (DPM) pour des mouillages écologiques de la zone subaquatique secteur de la Vigne, commune de Lège-Cap Ferret ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les coordonnées WGS 84 (Dmd) du point n° 30 mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2023/157 du 04 août 2023 réglementant la navigation, la pratique des activités nautiques et le mouillage dans les eaux maritimes de la commune de Lège-Cap Ferret (Gironde) sont modifiées ainsi qu'il suit : *44°41.21'N - 001°13.98'W*.

**Article 2**

L'appellation « Plage de l'Herbe (cale de mise à l'eau) » à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2023/157 du 04 août 2023 réglementant la navigation, la pratique des activités nautiques et le mouillage dans les eaux maritimes de la commune de Lège-Cap Ferret (Gironde) est remplacée par l'appellation « Plage de l'Herbe (cale de mise à l'eau - plage la Chapelle) ».

### Article 3

La disposition suivante est rajoutée à l'article 2 de l'arrêté n° 2023/157 du 04 août 2023 réglementant la navigation, la pratique des activités nautiques et le mouillage dans les eaux maritimes de la commune de Lège-Cap Ferret (Gironde) :

*« Lorsqu'un balisage spécifique est mis en place aux points B et C par le comité départemental des activités subaquatiques de la Gironde - CODEP33, l'interdiction de plongée sous-marine ne s'applique pas de 21h00 à 09h00 dans le secteur de la Vigne défini par les points de coordonnées WGS84 (Dmd) ci-dessous :*

- A. 44°40.396'N - 001°14.338'W ;
- B. 44°40.381'N - 001°14.319'W ;
- C. 44°40.332'N - 001°14.319'W ;
- D. 44°40.334'N - 001°14.332'W ;
- E. 44°40.366'N - 001°14.337'W. ».

*Lorsque ce balisage spécifique est en place, la navigation est interdite dans cette zone entre 21h00 et 09h00. »*

### Article 4

Les dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 2023/157 du 04 août 2023 réglementant la navigation, la pratique des activités nautiques et le mouillage dans les eaux maritimes de la commune de Lège-Cap Ferret (Gironde) sont complétées par les dispositions suivantes :

*« Les dispositions du présent arrêté s'appliquent lorsque le balisage est en place, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre de chaque année. »*

### Article 5

La quatrième page de l'annexe de l'arrêté n° 2023/157 du 04 août 2023 réglementant la navigation, la pratique des activités nautiques et le mouillage dans les eaux maritimes de la commune de Lège-Cap Ferret (Gironde) est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

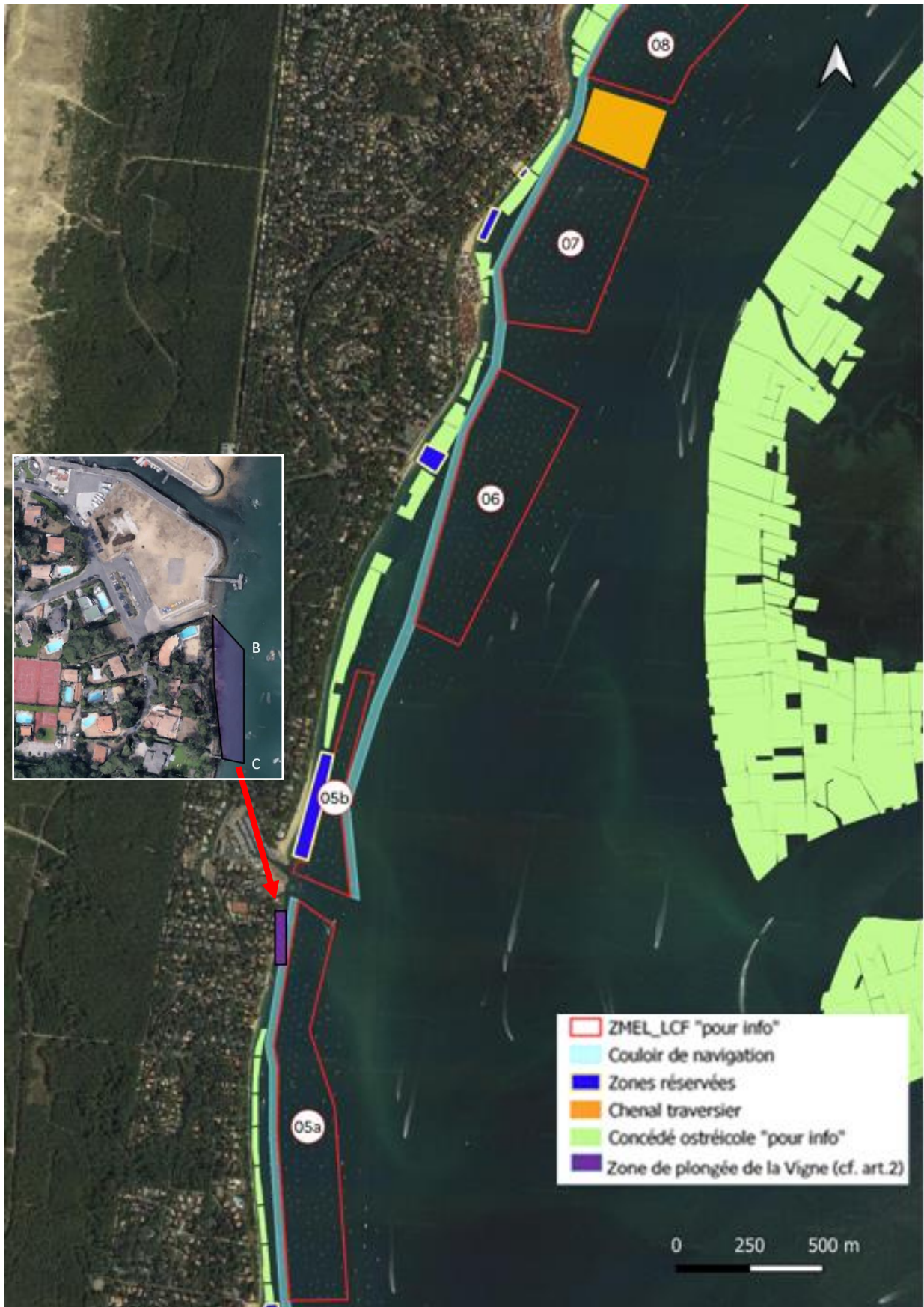
### Article 6

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>).

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,  
l'administrateur général de 2<sup>e</sup> classe des affaires maritimes  
Alexandre Ely  
adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

**ORIGINAL SIGNÉ**

## ANNEXE



## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Préfecture de la Gironde
- Sous-préfecture d'Arcachon
- Mairie de Lège Cap-Ferret (pour affichage sur les lieux concernés)
- DDTM de la Gironde
- SDML Arcachon
- DIRM SA
- CROSS ETEL
- GROUPEGENDMARINE ATLANTIQUE
- GROUPEGENDEP Gironde
- CODIS Gironde
- SHOM

### COPIES :

- CECLANT/OPS (APP/MAR - sémaphores concernés - INFONAUT)
- PREMAR ATLANT/AEM (GGEM – RFO).
- archives (dossier d'affaire - Chrono AR).